

DÉCISION N°69-2025

Objet : Signature du devis « mission partielle de maîtrise d'œuvre (avant-projet et permis d'aménager) pour l'étude d'aménagement de l'extension de la ZAE de Charquemont

Le Président,

- **Vu** l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'arrêté n°25-2019-02-05-001 portant reprise et modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Maïche,
- **Vu** la délibération n° 2020-28 du 10 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au Président et en cas d'empêchement aux Vice-Présidents ayant reçu délégation d'attributions de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services,
- **Vu** la réception du devis réceptionnée le mercredi 2 juillet 2025
- **Vu** le montant du devis inférieur au seuil de 40 000 € HT qui ne nécessite pas la passation d'un marché public
- **Vu** les crédits inscrits au budget,
- **Vu** le décompte général et définitif soldant le premier marché de maîtrise d'œuvre passé avec le Cabinet André
- **Vu** la nécessité de missionner un nouveau maître d'œuvre pour réaliser l'avant-projet et le permis d'aménager pour la ZAE de Charquemont

DÉCIDE

- De signer l'offre de **BEJ** pour un montant de **30 566 € H.T.**

Fait à Maïche, le 07/10/2025

Franck VILLEMAIN,
Président



Transmise en Sous-Préfecture le 09/10/25